

SYNDICAT DE COPROPRIETE  
RESIDENCE OPALE  
379 AVENUE JEAN BENE  
34280 LA GRANDE MOTTE

**13 AOUT 2015**

**Vos informations client**

► **Votre référence client :**

300 001 039 755

► **Lieu de consommation :**

SDC RESIDENCE OPALE  
478 ALLEE DE LA PLAGE  
34280 LA GRANDE MOTTE

**Gaz naturel :**

Installation : 0001001437  
PCE : 24347901428370  
Profil et CAR : P12 000 000 050 612

**MONTANT TTC prélevé le 24 août 2015**

**160,40 €**

Cette facture est basée sur une estimation de vos consommations.

■ gaz naturel	137,81 €
<b>total HTVA</b>	<b>137,81 €</b>
TVA à 5,5 % calculée sur 34,32 €	1,89 €
TVA à 20,0 % calculée sur 103,49 €	20,70 €
<b>Total TVA (TVA payée sur les débits)</b>	<b>22,59 €</b>
<b>total TTC</b>	<b>160,40 €</b>
<b>montant à prélever</b>	<b>160,40 €</b>

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

**Vos contacts utiles**

► **Service Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00  
tel. 0969 398 585\*  
fax. 0811 01 22 22



clientpro@contact.gdfsuez.com  
www.gdfsuez-pro.fr



GDF SUEZ  
TSA 15702  
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Gaz naturel : 0800 47 33 33\*\*

\*Numéro Cristal : Appel non surtaxé  
depuis un poste fixe  
\*\*Appel gratuit

Avec la facture en ligne, dès l'émission de  
votre facture, vous pouvez la consulter et  
télécharger un duplicata à tout moment  
depuis votre Espace Client.



**Vos prochaines échéances**

► **Prochaine facture :**

vers le 07 octobre 2015

► **Prochain relevé :**

vers le 07 octobre 2015

**Simplifiez-vous la vie avec un seul interlocuteur  
pour vos deux énergies !**



Découvrez notre offre prix fixe pour l'électricité\* :

- La garantie de conserver un prix fixe pendant les 3 ans du contrat.
- Une réduction de 10% sur le prix du kWh HT pendant 1 an.

Vous pouvez souscrire à cette offre au 09 77 42 00 04 (Coût d'un appel  
local depuis un poste fixe), ou sur internet :  
[www.gdfsuezpro-electricite.fr](http://www.gdfsuezpro-electricite.fr).

(\*Voir détails de l'offre de marché d'une durée de 3 ans et de la réduction sur le site internet  
mentionné ci-dessus).

► **Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

► **Pour être facturé au réel.**

Pour votre prochaine facture un technicien procédera à la relève des index de votre compteur. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an.

## Votre contrat d'énergie

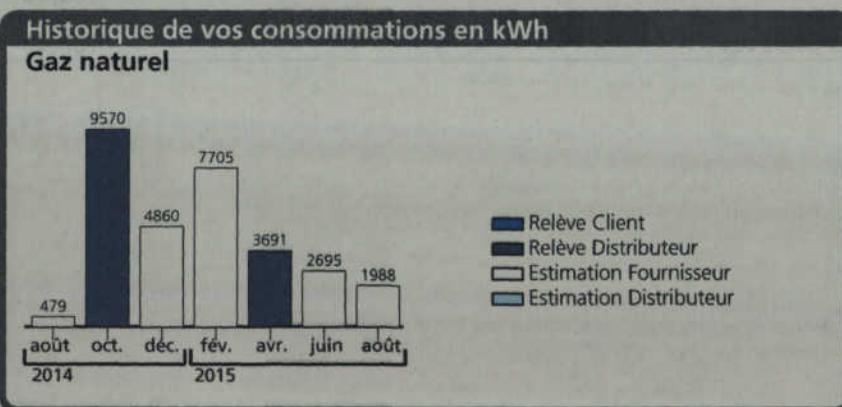
### ► Gaz naturel : OFFRE DE MARCHÉ

- Votre contrat arrive à échéance le 31/05/2016. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).

Gaz naturel	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 08/06/15 au 07/08/15							173,76	29,04	5,5%
Estimation TQ1 du 08/06/15 au 07/08/15 **	802	16534	16710		11,32	1988	0,04940	98,21	20,0%
Contribution tarifaire d'acheminement								5,28	5,5%
TICGN* du 08/06/15 au 07/08/15						1988	0,00264	5,25	20,0%
CBM* du 08/06/15 au 07/08/15						1988	0,0000153	0,03	20,0%

Services et prestations techniques	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	

Total de votre facture	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5 %	Total TVA au taux de 20,0 %	TOTAL TTC en euros
	137,81	1,89	20,70	160,40



### Historique de votre facturation en €

2014	août	38,58
	oct.	618,64
	déc.	331,02
2015	fév.	513,26
	avr.	265,76
	juin	204,43
	août	160,40

Montants TTC, services compris



## Comprendre votre facture

### Les taxes et contributions liées à l'énergie

#### Détail des renvois sur votre facture :

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz.

\* TICGN : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel.

\* CBM : contribution biométhane.

\*\* Le coefficient de conversion est celui transmis par le distributeur lors du dernier relevé. Il sert à calculer le nouvel index à partir de la consommation estimée en kWh. Ce nouvel index est arrondi.

#### Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

#### Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

#### Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

#### Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

### La commercialisation et la distribution de l'énergie

#### Le fournisseur :

GDF SUEZ est votre fournisseur d'énergie et commercialise des offres de gaz naturel (au tarif réglementé ou à prix de marché) et d'électricité (à prix de marché uniquement). C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

#### Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

### La facturation

#### La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

#### La facture basée sur un relevé des consommations :

Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

## Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

**Facture n° 20027388274 du 08/08/15**

SYNDICAT DE COPROPRIETE

Réf. de votre compte : 300001039755

Réf. Unique de Mandat : ++GAM0354754

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

**160,40 euros**

prélevé le :

**24/08/2015**

(date limite de paiement)

#### Titulaire du compte

SYND COPRO RESIDENCE  
OPALE NEXITY

#### Références du compte

nom de la banque  
BANQUE PALATINE - AG TRINITE

IBAN

FR76 4097 8000 8513 5744 6000 164

## Comprendre votre facture

### Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur [www.gdfsuezpro-paiement.com](http://www.gdfsuezpro-paiement.com) ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIP** : retournez daté et signé votre TIP pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au TIP non signé.
- **Le paiement en espèces** : par mandat dans un bureau de poste (frais à la charge des clients gaz naturel consommant plus de 30 000 kWh/an et pour les clients électricité ayant souscrit une puissance supérieure à 36 kVA).

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients au 0 811 013 000 ou numéro platinum (appel non surtaxé depuis un poste fixe).

**Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 2,79%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT**

### En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site [www.gdfsuez-pro.fr](http://www.gdfsuez-pro.fr) ou par courrier : GDF SUEZ PRO - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur GDF SUEZ. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : [www.gdfsuez.com/mediateur](http://www.gdfsuez.com/mediateur) ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur GDF SUEZ - TSA 34321 - 92099 La Défense CEDEX

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de GDF SUEZ n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr).

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou au numéro vert 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

